Utilisation de produits chimiques dans le BTP : une évaluation des risques est nécessaire

Dans le BTP, malgré une exposition souvent quotidienne, le risque chimique est encore méconnu et mal estimé pour la santé.



Dans le BTP, où l'exposition est fréquente, le risque chimique est trop souvent ignoré. Pourtant, les produits chimiques, s'ils sont mal utilisés et non accompagnés de mesures de prévention adaptées, peuvent être à l'origine d'accidents ou de maladies à plus ou moins long terme (brûlures, irritations, allergies, cancers, …).
A compter du 1er juin 2015, la nouvelle réglementation concernant l'étiquetage des produits chimiques (mélanges) entre en vigueur avec le règlement européen CLP (Classification, Labelling, Packaging). L'ensemble des éléments d'information et de recommandation autour de leur utilisation devra être conforme. Comment repérer la dangerosité d'un produit chimique ? Comment l'évaluer ? Quelles mesures de prévention mettre en place ?

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention dans le BTP) aide au quotidien les artisans et entreprises du bâtiment à évaluer le risque chimique auquel ils sont confrontés et à agir en conséquence.

EXPOSITION OU INTOXICATION, DES EFFETS À PLUS OU MOINS LONG TERME SUR LA SANTÉ

Les produits chimiques sont présents dans la vie quotidienne comme sur le lieu de travail. On les retrouve sous des formes diverses comme les substances pures, les mélanges (colles, vernis, diluants, résines, nettoyants…) ou émis par certains procédés de combustion (fumées de soudage, poussières de bois, gaz d'échappement…).



Ils sont à l'origine d'un nombre significatif de maladies professionnelles. Leurs effets peuvent parfois se manifester des dizaines d'années après leur utilisation. En France, les principales pathologies déclarées sont liées à l'amiante, à l'inhalation de poussières de silice, de poussières de bois ou au contact avec les ciments. Les agents chimiques agissent sur l'organisme par voies respiratoires, digestives ou cutanées de façon immédiate (maux de têtes, nausées, éruptions cutanées, brûlures…) ou à long terme (allergie chronique, atteinte d'organes - foie, intestins, reins – insuffisance respiratoire, cancer…).



SERVICE DE PRESSE • CLC Communications
6 rue de Rome 75008 Paris • Tél. : 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Anne Claire Berthomieu • ac.berthomieu@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com

OPPBTP
Sonia Châtelain • 01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr



Familles usuelles de produits chimiques dans le BTP

Les résultats d'une enquête nationale* indiquent qu'au moins un salarié sur trois en France se dit exposé de manière régulière à des produits chimiques. Dans **le BTP, 61,5 % des salariés sont exposés à au moins 1 produit chimique dans l'exercice de leur activité et 25 % d'entre eux le sont pendant 10 h et plus par semaine.**
Les risques chimiques sont liés à l'utilisation, ou au travail en présence, d'agents chimiques dangereux. Gros œuvre, second œuvre, travaux publics, tous les métiers du BTP sont concernés (peintre, maçon, menuisier, carreleur, étancheur, constructeur de routes…) dans presque toutes les phases de travail.

Les familles usuelles de produits chimiques sont les suivantes :

- solvants organiques → nettoyage, décapage, formulation de peintures…
  (alcool, acétone, white spirit, toluène, xylène, benzène, trichloréthylène)
- acides forts → nettoyage, décapage
  (chlorhydrique, nitrique, sulfurique, fluorhydrique)
- bases fortes → nettoyage, décapage, construction
  (soude, ammoniaque, ciment frais)
- résines → peintures, colles, joints, revêtements de sols, vernis
  (acrylique, glycérophlatique, époxydique, polyurethane)
- produits « noirs » → étanchéité, revêtements & réparations chaussées
  (bitume, asphalte, enrobe, emulsion)
- huiles de coffrage, démoulage → béton banché
  (bitume, asphalte, enrobe, emulsion)

Les produits chimiques se déclinent en deux types :

- **les substances** (une seule espèce chimique) : chlorure de Sodium NaCl, méthane CH_4, acide chlorhydrique HCl
- **les mélanges** (2 substances ou plus) : par exemple, une peinture avec divers composants, les constituants de base (liant organique, solvant, pigments minéraux) et les constituants secondaires (charges minérales, plastifiants, antioxydants…).

Identifier les risques en fonction de la classification et de l'étiquetage

Pour identifier les dangers d'un produit chimique, il existe plusieurs sources d'informations :

- **l'étiquette** apposée sur le contenant du produit, elle regroupe de manière simplifiée les principales recommandations pour bien connaitre et utiliser un produit chimique.
- **la fiche de données de sécurité** (FDS), élaborée par les fabricants, qui doivent la remettre obligatoirement aux utilisateurs professionnels, contient tous les renseignements nécessaires pour utiliser les produits chimiques en toute sécurité.

Depuis le 1er juin 2015, les éléments d'étiquetage des mélanges doivent être conformes aux dispositions du règlement CLP (Classification, Labelling and Packaging). Ce dernier permet d'appliquer les recommandations du SGH (Système global harmonisé de classification et d'étiquetage) au sein de l'Union Européenne. Il définit les obligations concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

** « Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels » Sumer 2010*

SERVICE DE PRESSE • CLC Communications
6 rue de Rome 75008 Paris • Tél. : 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Anne Claire Berthomieu • ac.berthomieu@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com

OPPBTP
Sonia Châtelain • 01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr



Savoir lire l'étiquette et ses symboles :

Nom du produit
Mention d'avertissement
Substances dangereuses
Mentions de danger
Conseils de prudence
Nom et adresse du fournisseur
Pictogrammes de danger

SGH02
SGH06
SGH08

PRODUIT
DANGER
Contient du
BRAI DE HOUILLE
XYLÈNE

- H350 Peut provoquer le cancer
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H311 Toxique par contact cutané
- H331 Toxique par inhalation

- P314 Consulter un médecin en cas de malaise
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P201 Se procurer les instructions avant utilisation

Fabricant DUPONT



LES MESURES DE PRÉVENTION À ADOPTER

Lorsque l'évaluation des risques chimiques est faite, différents moyens de prévention peuvent être appliqués :

- ✓ **Choix de produits de substitution**
  → remplacer, si possible, par des produits non dangereux ou moins dangereux
- ✓ **Mise en place de protection collective et d'une organisation adaptée**
  → créer une ventilation générale et aspirer à la source
  → limiter le nombre de personnes dans la zone
- ✓ **Équipements de protection individuelle conformes**
  → porter des bottes, gants, lunettes, masque à cartouche, combinaison
- ✓ **Application des consignes de sécurité incendie**
  → garder un extincteur à proximité du poste de travail
  → respecter les interdictions de fumer ou liées à l'utilisation d'allumettes, briquets

SERVICE DE PRESSE • CLC Communications
6 rue de Rome 75008 Paris • Tél. : 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Anne Claire Berthomieu • ac.berthomieu@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com

OPPBTP
Sonia Châtelain • 01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr











En parallèle, il est nécessaire de **respecter** :

- **les consignes de stockage** des produits chimiques. Ils doivent être, par exemple, entreposés séparément s'ils sont incompatibles, dans des locaux ventilés, parfaitement identifiés et fermés à clé.
- **les précautions d'usage** notamment en cas de transvasement, le nouveau récipient doit être étiqueté.
- **les conditions de transport** en aménageant les véhicules
- **la gestion des déchets** pour éviter de contaminer l'environnement
- **les mesures d'hygiène et de secours.**



ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE EN TOUTE SIMPLICITÉ

Pour aider les artisans et les entreprises du bâtiment à évaluer le risque chimique et à agir en conséquence, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux public (OPPBTP) a mis au point un tout nouveau service d'évaluation du risque chimique en ligne.
Simple d'utilisation, entièrement gratuit et dédié aux acteurs du bâtiment, il permet :

- d'identifier et répertorier les agents chimiques dangereux,
- d'évaluer et hiérarchiser les risques,
- de mettre en place des actions de prévention,
- d'assurer le suivi et la traçabilité des produits.

A tout moment, **les professionnels disposent ainsi d'une aide personnalisée**, d'**un guide de l'utilisateur**, **de fiches mode d'emploi** et **de tutoriels vidéos**. Ils peuvent également consulter, en quelques clics différentes listes : de produits, de conseils de prudence ou encore d'actions réalisées dans le BTP… Une Foire Aux Questions leur permettra de s'identifier aux problématiques de leurs pairs.

Ce nouveau module d'évaluation des risques chimiques s'inscrit dans l'offre des services en ligne « e-prevention » de l'OPPBTP accessible sur www.preventionbtp.fr.

SERVICE DE PRESSE • CLC Communications
6 rue de Rome 75008 Paris • Tél. : 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Anne Claire Berthomieu • ac.berthomieu@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com

OPPBTP
Sonia Châtelain • 01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr



A propos de l'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 341 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **13 088 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 7 985 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), … et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP** grâce à 60 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention,… illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguiser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, …).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com

SERVICE DE PRESSE • CLC Communications
6 rue de Rome 75008 Paris • Tél. : 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Anne Claire Berthomieu • ac.berthomieu@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com

OPPBTP
Sonia Châtelain • 01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr